

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D85-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	26

Objet : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au Budget Primitif (BP), au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser (RAR) en sont donc exclus.

	Budget 2016 hors Restes à Réaliser	Autorisation d'engagement, liquidation, mandatement avant vote du Budget Primitif 2017 (25% des crédits 2016)
OPERATION 11 - EGLISE	145 000.00 €	36 250.00 €
2313 - Immos en cours-constructions	145 000.00 €	36 250.00 €
OPERATION 81 - TRAVAUX CIMETIERE	28 920.00 €	7 230.00 €
2313 - Immos en cours-constructions	28 920.00 €	7 230.00 €
OPERATION 83 - PARC D'OMBREVAL	209 000.00 €	52 250.00 €
2313 - Immos en cours-constructions	209 000.00 €	52 250.00 €
OPERATION 90 - ACCESSIBILITE	86 000.00 €	21 500.00 €
2313 - Immos en cours-constructions	86 000.00 €	21 500.00 €
OPERATION 91 - LOCAL POSTE	990 102.67 €	247 525.67 €
2115 - Terrains bâtis	990 102.67 €	247 525.67 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	40 767.20 €	10 191.80 €
2031 - Frais d'études	23 000.00 €	5 750.00 €
2051 - Concessions, droits similaires	17 767.20 €	4 441.80 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	31 500.00 €	7 875.00 €
2041411 - Cne GFP : Biens mobiliers	16 500.00 €	4 125.00 €
20422 - Privé : Bâtiments et instal.	15 000.00 €	3 750.00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	488 605.48 €	122 151.37 €
2113 - Terrains aménagés-sauf voirie	4 000.00 €	1 000.00 €
2128 - Agencements & aménagements	159 959.96 €	39 989.99 €
2135 - Installations générales	139 940.58 €	34 985.15 €
2183 - Matériel de bureau et info.	26 918.80 €	6 729.70 €
2184 - Mobilier	50 482.10 €	12 620.53 €
2188 - Autres immo corporelles	107 304.04 €	26 826.01 €
TOTAL	2 019 895.35 €	504 973.84 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (2 **abstentions** : Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU le Budget Primitif et la Décision Modificative 2016,**
- **ADOpte les dispositions ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2017.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016
 - Publication ou affichage le 29/11/2016
- Valérie GLATARD, Maire.

